pas soumis à la chambre comme un projet demandé par le peuple : c'est un moyen adopté par des gens qui sont dans l'embarras ct qui veulent en sortir. Les membres du gouvernement CARTIER-MACDONALD pouvaient pas en appeler au pays après leur défaite sur la question de savoir s'ils étaient justifiables d'avoir pris \$100,000 du coffre public, en sus des millions qu'ils avaient déjà pris sans le consentement du parlement. Il leur fallait donc ou abandonner leurs portefeuilles, ou par quelque moyen éluder l: question sur laquelle ils avaient été battus. Ils ont mieux aimé abandonner toutes leurs opinions antérieures et se joindre à l'hon. membre pour South Oxford et proposer un plan de confédération. (Ecoutez!) Je viens maintenant à un autre point, savoir : le projet qui nous est présenté estil le même que celui qui nous a été promit dar l'administration lorsqu'elle a ctc formée? Cette question pourrait n'être que d'une légère importance, si la manière dout cette constitution a été préparée n'avait pas eu un très malheureux effet sur le projet lui-même; mais la chose est d'autant plus grave, que l'on nous dit sérieusement que ce projet, tout inacceptable qu'il soit, ne peut être amendé le moins du monde, et qu'il est soumis comme étant un traité fait entre le gouvernement de ce pays et les délégués des gouvernements de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Terreneuve et de l'Ile du Princ-Edouard; que, commo tel, il ne peut être ni changé ni altéré sur aucun point. (Ecoutez!) Cela veut dire tout simplement provinces d'en-bas nous ont que les fait une constitution et qu'il nous faut l'adopter telle qu'elle est. Ce fait paraîtra encore plus frappant si l'on considère que, comme l'a dit l'hon. membre pour Hastings (M. T. C. WALLBRIDGE), dans la conférence, les votes ont été pris par province, en mettant le Haut et le Bas-Canada, avec leurs 2,500,000 habitants, sur le même pied que l'Ile du Prince-Edouard avec ses 80,000 ames,—sur le même pied que le Nouveau-Brunswick avec ses 250,000,-et sur le même pied que la Nouvelle-Ecosse avec ses 330,000 amcs.

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD -

Vous vous trompez entièrement.

L'HON. A. A. DORION—La chose a été admise par l'hon. président du conseil, l'autre soir.

L'Hon. Proc.-Gén MACDONALD.--Ohl non!

L'Hon. A. A. DORION - C'est le champion de la représentation basée sur la population qui l'a dit. C'est lui qui est allé à l'Ile du Prince-Edouard et qui lui a demandé de nous préparer une constitution.—(Ecoutez! et rires.) Mais afin de faire voir que je ne me trompe pas dans ce que je dis, que ce projet n'est pas celui qui nous a été annoncé lors de la formation de l'administration,—afin de prouver que l'on ne se proposait pas alors d'amener une parcille mesure, je vais citer les déclarations faites au nom du gouvernement lors des négociations qui ont eu lieu lorsqu'il a été formé. Je lis ce qui suit dans le Morning Chronicle du 23 juin:

MEMORANDUM.

(Confidentiel.)

"Le gouvernement est prêt à déclarer qu'immédiatement après la prorogation, il s'occupera de la manière la plus sérieuse de la négociation pour une confédération de toutes les provinces

britanniques de l'Amérique du Nord.

"Que, avenant l'insuccès de ces négociations, il est prêt à s'engager à proposer une mesure législative, à la prochaine session du parlement, en vue de remédier aux difficultés existantes, en recourant au principe fédéral pour le Canada seul, accompagné de dispositions qui permettront aux provinces maritimes et au territoire du Nord-Ouest de s'incorporer ci-après dans le système canadien.

"Que, pour la poursuite des négociations et régler les détails de la mesure législative promise, il émanera une commission royale composée de trois membres du gouvernement et de trois membres de l'opposition, dont l'un sera l'hon. M. Brown, et le gouvernement s'engage à employer toute l'infigence de l'administration pour assurer à la dite commission les moyens d'avancer le

grand objet en vue."

Ce fut là le premier mémorandum communiqué à l'hon, membre pour South Oxford. Ce mémorandum proposeit le plan qui est maintenant devant la chambre; l'hon, membre pour South Oxford l'ayant repoussé, on en vint à un compromis que l'on trouve dans le second mémorandum qui a été lu à la chambre, et qui est comme suit:

"Le gouvernement est prêt à s'engager à présenter une mesure, à la prochaine session, pour faire disparaître les difficultés existantes en introduisant le principe fédéral en Canada, accompagné d'une disposition qui permettra aux provinces maritimes et au territoire du Nord-Ouest de s'incorporer dans le même système de gouvernement.

"Et le gouvernement cherchera, en envoyant des représentants aux provinces inférieures et en Angleterre, à gagner l'assentiment des intérêts, qui sont hors du contrôle de notre législation, à